

N/REF : 25/04/2025 15H05 C:000053 I:02615
V/REF : AC/C18114
V/Email reçu le Vendredi 25/04/2025 a 15H05

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DGC
IMMEUBLE : RES.DUGUESCLIN -DGC
PASSAGE DUGUESCLIN
.
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Rennes, le 13 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE GUESCLIN - HERVE COURTAIS 02 99 07 28 12
MOTIF : CONTROLE BALLON D'EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 28/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ET CONTRÔLE DE BALLON D'EAU CHAUDE.
OUVERTURE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE
OUVERTURE DU CAPOT DE PROTECTION ÉLECTRIQUE CHAUFF EAU.
TEST CONTACTEUR JOURS NUIT
CONSTAT : AUCUN SIGNE D'ANOMALIE
REFERMATURE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE ET CAPOT DE PROTECTION ÉLECTRIQUE
CHAUFFE EAU
REMARQUE : LE LOCATAIRE DOIT CONTACTER SON FOURNISSEUR D'ENERGIE AFIN
D'AVOIR UNE FACTURE DÉTAILLÉE DES APPAREILS ÉLECTRIQUES POUR CONTRÔLER SA
SA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 28/04/25 a 16H25 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	125,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				145,00
T.V.A. a 10,00%				14,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>159,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.